

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers : L'an **DEUX MILLE VINGT TROIS**, le **JEUDI VINGT CINQ MAI**
Présents : 13 le Conseil Municipal de la Commune d'ÉTAULES (Charente-Maritime), dûment
En exercice : 17 convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle municipale, à 20 heures 30,
Votants : 15 sous la **présidence de Vincent BARRAUD, maire.**

Date de convocation du Conseil Municipal : **17 mai 2023**

Présents :

BARRAUD Vincent, ~~WATRIN Béatrice~~, ETIENNE Jean, TURPIN Sylvie, MOTARD Daniel,
BOITIER Jean-Louis, ~~FOUCHER Nicolas~~, BUREAU Nadia, ~~GAURIVEAUD Jean-Jacques~~,
AUTIN Martine, RENAUDIN Didier, BLAIS Céline, JEUNESSE André, GAGNADRE
Josselyne, LOUIS Gilles, ~~AUDEBERT Délizia~~, de LACOUR SUSSAC Hugues.

Absents : AUDEBERT Délizia, GAURIVEAUD Jean-Jacques

Absents ayant donné pouvoir : WATRIN Béatrice à ETIENNE Jean, FOUCHER Nicolas à
GAGNADRE Josselyne

Secrétaire de séance :

MOTARD Daniel

**DE 040-2023/05-002 DECISIONS MODIFICATIVES BIUDGETAIRES N°1 -
COMMUNE**

Le maire indique au conseil municipal que

- le serveur informatique, bien que la maintenance ait été prolongée d'un an, doit être renouvelé courant 2023, aussi il convient de prévoir les crédits budgétaires nécessaires.
- le parc des logements communaux nécessite une veille sur le bon état de conservation du patrimoine communal aussi il convient de prévoir une enveloppe budgétaire pour d'éventuels travaux à réaliser
- par délibération du 23/02/2023 la CARA a acté la clé de répartition des montants de compensation liés à la GEPU en scindant la somme totale en investissement et fonctionnement, aussi il convient d'actualiser la prévision budgétaire en ce sens (dépense d'investissement + recette de fonctionnement, au lieu d'une dépense globale de fonctionnement)

Acte télétransmis au contrôle de légalité sous le N°	017-211701552-2023
Date de l'accusé de réception préfecture	
Délibération affichée le	mardi 6 juin 2023
Document certifié conforme, le Maire, Vincent BARRAUD	

Hôtel de Ville

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
2046 (204) - 8010 : Attributions de compens	68 478,00	021 (021) : Virement de la section de fonct	68 478,00
21318 (21) - 4060 : Autres bâtiments publi	-22 000,00		
21352 (21) - 6000 : Bâtiments privés	2 000,00		
21838 (21) - 1010 : Autre matériel informat	20 000,00		
	68 478,00		68 478,00

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
023 (023) : Virement à la section d'investis	68 478,00	002 (002) : Excédent de fonctionnement re	150,00
6288 (011) : Autres	150,00	73211 (73) : Attribution de compensation	35 543,00
739211 (014) : Attributions de compensatio	-32 935,00		
	35 693,00		35 693,00
Total Dépenses	104 171,00	Total Recettes	104 171,00

Le conseil municipal après en avoir délibéré par 15 voix POUR,

➤ *ACCEPTE les modifications budgétaires tel que proposées.*



Le Maire, Vincent BARRAUD.

Le secrétaire, Daniel MOTARD.

Acte télétransmis au contrôle de légalité sous le N°	017-211701552-2023
Date de l'accusé de réception préfecture	
Délibération affichée le	mardi 6 juin 2023
Document certifié conforme, le Maire, Vincent BARRAUD	

Hôtel de Ville

27, rue Charles Hervé 17750 ÉTAULES ■ Tél.: 0546364123 ■ Fax: 0546369242

etaules@mairie17.com ■ www.mairie-etaules.fr